

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	08
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	08

Mmes Sophie DI LENARDO et Claudine ARNOLD
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et
Ludovic JOSYFYSZYN

Assistaient également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif, M. Jean-
Jacques GIBAUD et M. François JOLY de l'ONF.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 21.09.2017
3. Etat de prévision des coupes 2018
4. Etat de prévision des travaux forestiers 2018
5. Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2019
6. Bornage du bas de la rue des Bruyères
7. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération
8. Demandes de subventions
9. Prix des produits forestiers 2018
10. Tarifs cimetière 2018
11. Tarifs divers 2018
12. Prix du kw de chauffage 2018
13. Prix des abonnements au chauffage communal 2018
14. Loyers 2018

.../...

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement M. Frédéric CAQUEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 - Approbation du PV du 25.10.2017

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Etat de Prévision des Coupes 2018

M. François JOLY, Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent technique de l'ONF, présentent l'état d'assiette des coupes pour 2018 établi en date du 13 novembre 2017.

Cet état prévisionnel 2018 prévoit :

- ↗ un volume total de coupe de 1 908 m³
- ↗ un coût total de débardage de 17 420 € HT
- ↗ un coût de main d'œuvre (hors maîtrise d'œuvre) de 50 569 € HT
- ↗ une recette nette prévisionnelle (hors maîtrise d'œuvre) de 29 984 € HT

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

APPROUVE unanimement cet état de prévision des coupes 2018,

AUTORISE le Maire à signer l'état en question.

N° 4 - Etat de Prévision des Travaux Forestiers 2018

M. François JOLY, Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent technique de l'ONF, présentent le programme d'actions pour 2018 établi en date du 14 novembre 2017.

Ce programme d'actions 2018 prévoit :

- ↔ des travaux sur limites et parcellaire pour un montant de 2 129 € HT
- ↔ des travaux de protection contre les dégâts de gibier pour un montant de 798 € HT
- ↔ des travaux sylvicoles pour un montant de 1 003 € HT
- ↔ des travaux d'infrastructure pour un montant de 11 029 € HT (le montant de ces travaux pourrait être réduit de moitié en les faisant effectuer à notre Agent Technique)
- ↔ des travaux divers pour un montant de 1 695 € HT
- ↔ **soit un montant total de 16 654 € HT**

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

- **APPROUVE** unanimement ce programme d'actions 2018, en révisant le montant des travaux d'infrastructure,
- **AUTORISE** le Maire à signer le document en question.

N° 5 - Etat d'assiette des coupes à marteler pour 2019

M. François JOLY, Responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF et M. Jean-Jacques GIBAUD, Agent technique de l'ONF, présentent l'état d'assiette des coupes pour 2019 établi en date du 9 novembre 2017 :

N° à l'état d'assiette	Nature technique de la coupe	Unité de Gestion		Surface à désigner	Prog. Agmt	Millésime proposé
		N°	Surface totale (ha)			
2019	3040	Régénération	20b_1	5,39	2019	2019
2019	3041	Amélioration	20b_2	3,49	2020	2019
2019	3036	Amélioration	4b_1	0,86	2019	2019
2019	3037	Jardinatoire	6_1	11,4	2019	2019
2019	3038	Amélioration	8_3	3,74	2019	2019
2019	3039	Amélioration	9_1	6,11	2019	2019

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet,

APPROUVE unanimement l'état d'assiette des coupes pour 2019.

Départ de M. Gibaud et M. Joly à 21h00.

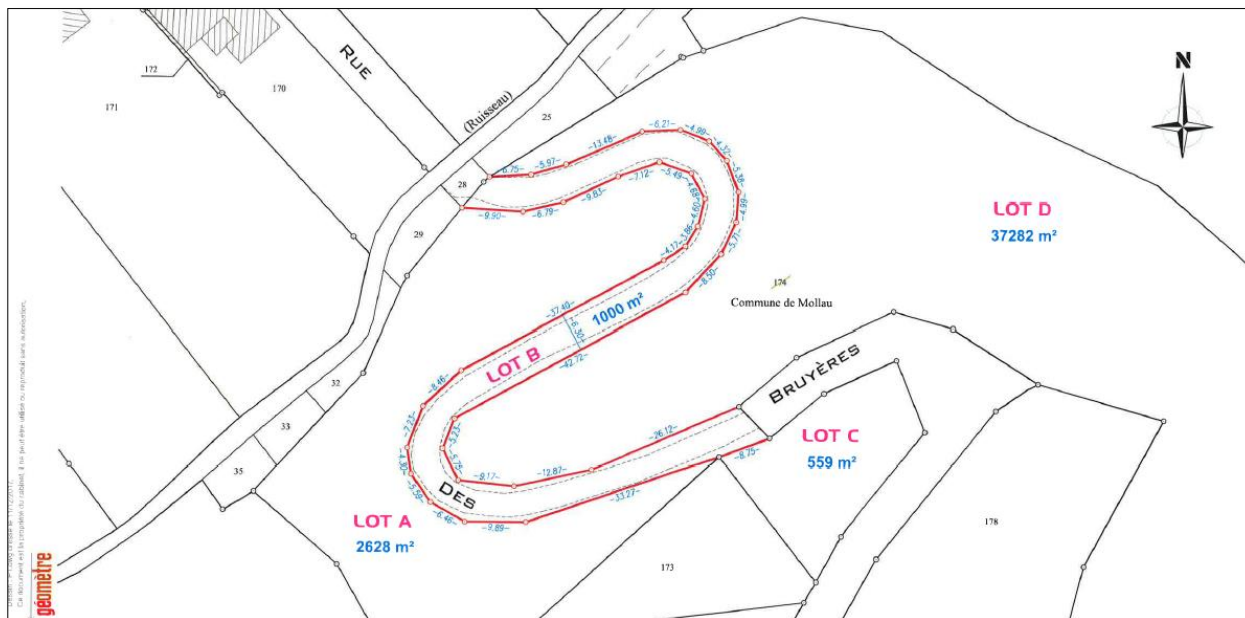
N° 6 - Bornage du bas de la rue des Bruyères

Le Maire informe l'Assemblée que la partie basse de la rue des Bruyères, sise section 7 parcelles 174, 27 et 28 appartiennent au domaine privé de la Commune. Pour l'enfouissement de la ligne 20 KV, prévu en 2018, elles doivent être reclassées au domaine public.

Il a contacté, M. Nicolas PRETRE, géomètre-expert afin de délimiter la partie basse de la rue des Bruyères à Mollau.

.../...

Le Maire présente un devis d'un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC a été dressé ainsi qu'un plan qui détermine la rue des Bruyères.



Le Conseil Municipal, après délibération, unanimement,

DECIDE d'intégrer la partie basse de la rue des Bruyères dans le domaine public,

APPROUVE le devis d'arpentage pour un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 7- Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental a en charge l'aménagement et la conservation des routes départementales. En Agglomération, cette compétence de principe, incombant au Département, est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police.

Si certains aménagements sur les routes départementales (RD) en agglomération relèvent des obligations du Département, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du Département, propriétaire des voies, mais également de celles de la Commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

.../...

Comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat (DGCL), la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée Départementale a approuvé, par délibération du 23 juin 2017, les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

Ainsi, seront :

- ↳ *à la charge du Département* : la chaussée, les aménagements liés à des utilisations spécifiques (arrêts de bus en ligne, bandes cyclables...), les ouvrages d'art (ponts et murs de soutènements supportant la chaussée...), les fossés latéraux, les équipements divers (panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, signalisation directionnelle et touristique...)
- ↳ *à la charge de la Commune* : les aménagements latéraux séparés de la chaussée, les aménagements de surface de la chaussée, les trottoirs et les pistes cyclables séparées de la chaussée, les équipements de la route (les murs de soutènements supportant les trottoirs, les réseaux de collecte, d'évacuation et de traitements des eaux pluviales, les réseaux d'éclairage public, la signalisation de police horizontale et verticale, feux tricolores, la signalisation directionnelle et touristique, les mâts supports et la signalétique, les garde-corps, balises, bornes d'interdiction, les glissières de sécurité, les abribus, les arbres et les espaces verts et le mobilier urbain), les réseaux divers souterrains et aériens non utiles à la voirie, nettoyage de la chaussée et de ses dépendances.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal,

ACCEPTE unanimement cette convention,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 8 - Demandes de subventions

a) Demande de subvention "ESPOIR"

Le Maire informe que l'Association "ESPOIR" de Colmar, sollicite la Commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées.

b) Demande de participation financière pour un projet d'extension de la Banque Alimentaire à Mulhouse

Le Maire donne lecture du projet d'extension de ses locaux de la Banque Alimentaire de Mulhouse. Celle-ci sollicite la Commune pour le versement d'une participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas attribuer de subvention à cet organisme, la Commune ne pouvant malheureusement donner satisfaction à toutes les demandes déposées, mais propose que la Communauté de Communes reprenne le dossier.

c) Demande d'aide financière pour la Résidence Saint-Nicolas à Oderen

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme la Directrice de l'hôpital d'Oderen, concernant une proposition de partenariat financier dans le cadre d'un projet de travaux d'investissement à la résidence Saint-Nicolas.

L'opération consiste en des travaux de réhabilitation portant sur l'accessibilité des terrasses, la restructuration du hall d'entrée, de la salle d'animation et de l'office pour un montant total de 132 000 €.

Considérant que la Résidence Saint-Nicolas est un service à la population de la Vallée de Saint-Amarin qu'il faut maintenir dans les meilleures conditions possibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à hauteur de 300 € au financement des travaux de réhabilitation envisagés.

N° 9 - Prix des produits forestiers 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE unanimement de fixer ainsi les prix des produits forestiers à délivrer en 2018 :

PERMIS :

- **de ramasser de menus produits forestiers** en forêt soumise ou sur pâturage (faisant également office de permis de circulation en forêt communale) **12 €**.
- **de façonner du bois sur pâturage** (tenant lieu de permis de circuler en forêt) **25 €**.
Ce permis de façonner est valable une année à compter du jour de sa délivrance.

.../...

BOIS D'AFFOUAGE :

- Prix de la corde (tarif unique) pour les villageois qu'il s'agisse d'une 1^{ère} corde ou de cordes supplémentaires **175 €**
- corde avec transport : **175 € + 51 € soit 226 €**
- 1 corde avec transport et une coupe : **226 € + 35 € soit 261 €**
- 1 corde avec transport et deux coupes : **226 € + 40 € soit 266 €**
- 1 corde avec transport et trois coupes : **226 € + 45 € soit 271 €**
- Prix de la corde (autres que Molloviens) **195 €** (sans transport, ni coupe)
- Prix de la ½ corde **90 €**
- ½ corde avec transport : **90 € + 51 € soit 141 €**
- ½ corde avec transport et une coupe : **141 € + 18 € soit 159 €**
- ½ corde avec transport et deux coupes : **141 € + 20 € soit 161 €**
- Prix de la ½ corde (autres que Molloviens) **100 €** (sans transport, ni coupe)

FACONNAGE INDIVIDUEL :

- en forêt soumise :

bois feuillu et résineux/pied (= éclaircies)

fonds de coupe feuillus et résineux (= déchets de coupe) :

= Ø ≤ 25 cm = 7,00 €/stère pour les Molloviens

= Ø ≤ 25 cm = 12,00 €/stère pour les personnes extérieures au village

= interdit au-delà de Ø 25 cm

- sur pâturage (bois feuillu sur pied)

(uniquement pour les Molloviens et après avis du responsable du bois sur pâturage et de l'Agriculteur exploitant le terrain sur lequel est effectuée la coupe)

= Ø ≤ 08 cm = GRATUIT et illimité

= au-delà de Ø 08 cm : limité à 4 cordes (16 stères) par foyer et par an

= 7 €/stère supplémentaires

= obligation d'acquiescer un « permis de façonnage de bois sur pâturage » dont la validité d'une année démarrera à compter du jour de délivrance de ce permis

BOIS D'OEUVRE (sur pied) :

Limité à 20 m³ pour transformations et autres usages et uniquement à titre privé
= **35 €/m³**

.../...

BOIS D'INDUSTRIE EN LONG :

38 €/m3 HT pour les Molloviens

42 €/m3 HT pour les extérieurs

PLAQUETTES FORESTIERES 2018 (prix livré à domicile) :

40 €/m3 pour les Molloviens uniquement pour du chauffage.

N° 10 - Tarifs cimetière 2018

a) Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE la durée et le tarif suivant, pour le columbarium, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1 case pour une durée de 15 ans	410.00 €
1 case pour une durée de 30 ans	710.00 €

b) Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE la durée et le tarif suivant, pour les concessions, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Superficie	15 ans	30 ans
Tombe simple	2m ²	80.00 €	130.00 €
Tombe double	4m ²	140.00 €	250.00 €
Tombe triple	6m ²	200.00 €	370.00 €
Tombe quadruple	8m ²	260.00 €	490.00 €
Tombe sextuple	12m ²	380.00 €	730.00 €
Ces tarifs seront réduits de moitié lorsqu'un « Mort pour la France » a été inhumé dans la tombe.			

.../...

N° 11 - Tarifs divers 2018

Photocopie A4 recto noir et blanc	0.05 €
Photocopie A4 recto-verso noir et blanc	0.10 €
Photocopie A4 recto couleur	0.50 €
Photocopie A4 recto-verso couleur	1.00 €
Photocopie A3 recto noir et blanc	0.10 €
Photocopie A3 recto-verso couleur	2.00 €
Plastification d'un document A5	2.50 €
Plastification d'un document A4	3.00 €
Plastification d'un document A3	4.50 €
Participation aux animations jeunes pour 1 enfant	10.00 €
Participation aux animations jeunes pour 2 enfants	15.00 €
Participation aux animations jeunes pour 3 enfants	18.00 €
Participation aux animations jeunes pour 4 enfants	21.00 €
Permis de stationnement devant l'abri du Troglodyte	0.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien/jour (réunion)	25.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure/jour	40.00 €
Location de la salle communale à un Mollovien uniquement pour un repas (limité à 23h)	60.00 €
Location de la salle communale à une personne extérieure uniquement pour un repas (limité à 23h)	75.00 €
Main d'œuvre communale pour transports divers/heure	40.00 €
Main d'œuvre communale pour broyage de plaquettes/heure	40.00 €

N° 12 - Prix du KW de chauffage 2018

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal,

FIXE unanimement le prix du KW de chauffage communal à 0.12 €/KW à compter du 01.01.2018.

.../...

N° 13 - Prix des abonnements au chauffage communal 2018

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du prix des abonnements au chauffage communal au bois puis communique les derniers indices de référence.

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal,

FIXE unanimement comme suit les tarifs pour les abonnements au chauffage communal à compter du 01.01.2018 à savoir :

<i>KW</i>	<i>Annuels</i>	<i>Trimestriels</i>
20	310.00 €	77.50 €
40	464.00 €	116.00 €
50	542.00 €	135.50 €
60	620.00 €	155.00 €
70	697.00 €	174.25 €
130	1 158.00 €	289.50 €

N° 14 - Loyers 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE les différents loyers à percevoir à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

✓ Logement 35 Grand'Rue (M'RABTI)	202 €/mois
✓ Logement 3 Place de Lattre(NUCCELLI)	329 €/mois
✓ Logement 3 Place de Lattre (RISS)	585 €/mois
✓ Logement 7 Place de Lattre (MULLER)	426 €/mois
✓ Location Belacker	206 €/mois

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Fête des Aînés

La Fête de Noël s'est très bien passée. Les échos sont très satisfaisants. Le déjeuner était excellent, les vins ont été appréciés, la musique aimée et une bonne ambiance générale régnait. Les chants de Noël ont été entonnés un peu tard....

.../...

Remerciements

- ✓ Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Mme Cynthia Rust pour l'octroi d'une aide pour le voyage scolaire de sa fille.
- ✓ Le Maire donne lecture d'un mail de remerciements de Mme et M. Zipper pour la fête des Aînés
- ✓ Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de M. Noël Sutter, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang, pour l'octroi de la subvention annuelle et la mise à disposition de la salle communale.

Date de la Cérémonie des vœux : 14 janvier 2018

Abribus

Le remplacement de l'Abribus qui se situe dans le bas de la Grand'Rue est à prévoir pour 2018.

Prochain Conseil Municipal : le 25 janvier 2018 à 19h30.

Clôture de la séance à 22h00.